



N°01-2026

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 à 20h30 ELECTION DU MAIRE & DES ADJOINTS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Geoffrey SICAUD

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16/03/2026

		Présent	Absent excusé(e)	Ordre du jour : <i>session ordinaire</i>
BOTTERO	Aurélie	X		<ul style="list-style-type: none">- Installation du Conseil Municipal (<i>délib.</i>) ;- Election du Maire (<i>délib.</i>) ;- Désignation du nombre d'adjoints (<i>délib.</i>) ;- Election des adjoints (<i>délib.</i>) ;- Fixation du versement des indemnités de fonction du Maire et des adjoints (<i>délib.</i>) ;- Lecture et remise de la charte de l' élu local.- Questions diverses
CHASSIN	Franck	X		
COURJAUD	Thierry	X		
DIDIER	Dominique		X	
DUPUY	Elodie	X		
FEBVIN	Marie-Pascale	X		
GENAIN	Jean-Pierre	X		
HERAUD	Claudine	X		
JOYÉ	Jean-François	X		
LAMBERT	Régine	X		
LIMOUZIN	Sandrine	X		
METTE VIALATTE	Séverine	X		
SICAUD	Geoffrey	X		
SOPENA	Patrice	X		
ZOCCO	Jonathan	X		

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Début de la séance : 20h30

Installation du Conseil Municipal (Délib.n°1)

Régine LAMBERT préside le conseil municipal jusqu'à l'élection du maire ; en tant que doyenne du conseil, elle procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte. Elle propose Geoffrey SICAUD comme secrétaire de séance, étant le plus jeune, ainsi que deux assesseurs: Claudine HERAUD et Elodie DUPUY.

Personne ne s'y oppose.

Élection du Maire (Délib. n°2) :

Madame LAMBERT Régine rappelle que l'ordre du jour appelle à l'élection du maire qui se déroule à scrutin secret et à la majorité absolue aux deux premiers tours puis à la majorité relative au troisième tour.

Madame LAMBERT Régine appelle à candidature.

JF. JOYÉ se porte candidat. Aucun autre conseiller ne se porte candidat.

Régine Lambert invite les conseillers municipaux à procéder au vote, en passant par l'isoloir puis déposer l'enveloppe dans l'urne.

Franck CHASSIN et Jonathan ZOCCO procèdent au dépouillement.

Madame LAMBERT proclame les résultats : M. Jean-François JOYÉ est élu maire à 13 voix.

Jean-François JOYÉ est élu maire à la majorité des voix.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour son élection et procède à la détermination du nombre d'adjoints au maire.

Désignation du nombre d'adjoints (Délib.n°3) :

Monsieur le Maire propose de fixer ce nombre à 4.

Le nombre de 4 adjoints est adopté à l'unanimité des présents

Election des adjoints (Délib.n°4) :

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut procéder à l'élection des adjoints et propose une liste :

Claudine HERAUD – Franck CHASSIN – Marie-Pascale FEBVIN – Patrice SOPENA

Aucune autre liste n'est proposée. Les conseillers sont invités à procéder au vote, en passant par l'isoloir puis à déposer l'enveloppe dans l'urne. Franck CHASSIN et Jonathan ZOCCO procèdent au dépouillement.

***Claudine HERAUD – Franck CHASSIN – Marie-Pascale FEBVIN – Patrice SOPENA
sont élus à l'unanimité des présents.***

Fixation du versement des indemnités de fonction du Maire et des adjoints (Délib.N°5) :

Monsieur le Maire explique que les indemnités de fonction au taux maximal pour le maire est de 44.3 % de la valeur de l'indice brut ce qui correspond à 1820.96 € brut. Concernant les adjoints, le taux maximal est de 11.77% de la valeur brute soit 483.81 € brut.

Le Conseil Municipal vote les indemnités présentées à l'unanimité des membres présents.

Lecture et remise de la charte de l'élu local

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu local et la distribue à chaque conseiller.

Questions diverses :

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il annonce qu'une réunion aura lieu très prochainement afin d'aborder la deuxième tranche des travaux ainsi que la désignation des délégués des commissions communales.

Il invite ensuite l'ensemble des conseillers à respecter le travail des secrétaires et à passer par lui ou par les adjoints pour toute demande.

Enfin, Monsieur le Maire remercie Jean-Marie Héraud, présent dans la salle, pour ses nombreuses années d'engagement au service de la commune et de la communauté de communes.

Fin de la séance : 21h08